

## LE MINISTRE

A

MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL  
PRES LA COUR D'APPEL DE CONAKRY  
- Conakry -

**Objet :** *Retrait de la plainte pour diffamation et injures.*

Monsieur le Procureur Général,

Suite à l'injonction en date du 09 février 2023, j'ai, en ma qualité de représentant du département de la justice, porté plainte contre **Monsieur Mohamed MARA**, Journaliste à la radiotélévision Espace et le Groupe Hadafo médias pris en la personne de son représentant **Monsieur Lamine GUIRASSY** et autres pour les propos à la fois diffamatoires et injurieux à l'égard du département de la justice, du Garde des Sceaux et de l'institution judiciaire.

Cette plainte sur laquelle vous avez instruit au Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Mafanco d'engager des poursuites judiciaires contre les personnes mises en cause a suivi son cours normal dans la mise en œuvre de la politique pénale de votre parquet et ce, conformément à la loi.

Suite aux doléances faites par l'érudit de Kankan **Elhadj Cheick Souleymane SIDIBE** (karamo Solo) et autres personnes d'abandonner l'offense au nom d'Allah, j'accepte avec humilité de retirer ma plainte au pénal pour mettre fin à l'action publique dans la présente cause.

Vous en souhaitant bonne réception, je compte sur votre diligence pour en tirer toutes les conséquences du droit liées au retrait de cette plainte.

Conakry, le 21 février 2023.

Pour le département de la Justice et  
des Droits de l'Homme



**ALPHONSE CHARLES WRIGHT**

